



Paris, le 2 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assurer la continuité des activités du BTP et de l'immobilier dans les meilleures conditions

Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures sanitaires conduisant au confinement et à la fermeture de certaines activités économiques.

En ce qui concerne le BTP, les artisans et les entrepreneurs vont continuer à travailler, dans le respect bien sûr du guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus rédigé par l'OPPBTP.

Dans le contexte particulier du confinement, les organisations professionnelles de la filière construction* déclarent, en qualité d'acteurs responsables et engagés, tout faire pour :

- maintenir l'activité sur le territoire ;
- protéger les salariés de la filière en respectant les règles sanitaires et le protocole de préconisations de la filière ;
- préserver l'approvisionnement des chantiers en matériaux et équipements ;
- favoriser l'embauche des jeunes et maintenir l'apprentissage.

Fortes de l'expérience du confinement de mars-avril, elles font appel à la responsabilité collective et au sens du bien commun pour prévenir :

- les risques d'arrêt de chantiers ou de réticence des clients à faire des travaux chez eux pendant les périodes de confinement ;
- le blocage des permis par les services instructeurs des collectivités locales ;
- le blocage des signatures de contrats et des actes de vente ;
- le blocage des livraisons ;
- les difficultés de circulation et de transport des équipes ;

- les dégradations et les vols pouvant survenir en marge des chantiers.

Les acteurs de la filière construction, signataires de cet engagement, représentent une :

- force de frappe économique de premier ordre avec plusieurs centaines de milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel sur l'ensemble du territoire national, réalisés par des centaines de milliers d'entreprises de toute taille,
- filière d'excellence avec un nombre d'emplois en France de l'ordre de 4 millions, gage de la cohésion sociale de la nation.

Cet engagement vient matérialiser la nécessité d'une action collective forte de l'ensemble des acteurs, amont et aval, de la filière construction. C'est en effet ensemble que l'activité et les emplois pourront être maintenus par la filière, garante du maintien de l'activité économique, de la cohésion sociale et des territoires en France.

* Les organisations professionnelles de la filière construction :

FFB : Fédération Française du Bâtiment

FNTP : Fédération Nationale des Travaux Publics

FDME : Fédération des Distributeurs de Matériel Electrique

FNAS : Fédération Française des Négociants en appareils sanitaires, chauffage, climatisation et canalisations

FND : Fédération Nationale de la Décoration

FNAIM : Fédération Nationale de l'Immobilier

USH : Union Sociale pour l'Habitat

AIMCC : Association des industriels des matériaux de construction et des carrières

Pôle Habitat FFB : Constructeurs de maisons individuelles, promoteurs immobiliers et aménageurs fonciers.

FEDEREC : Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage

FNBM : Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de Construction

DLR : Fédération nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de matériels de bâtiment, de travaux publics et de manutention

FIEEC : Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication

FSIF : Fédération des sociétés immobilières et foncières

UNSFA : Union des Architectes

CINOV : Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique

SYNTEC-INGENIERIE : Fédération professionnelle de l'ingénierie.

UNTEC : Union nationale des Économistes de la construction

FPI : Fédération des Promoteurs Immobiliers